

AFFAIRE N° 27 - Nomination d'un Adjoint Supplémentaire en remplacement de M. VELOUPOULE Antioins.

M^r MAIRE : Je ne permettrai, Messieurs, de faire avant le vote une observation qui doit être bien entendue des candidats.

Les fonctions d'Adjoint ne sont ni une récompense à des services rendus ni la possibilité de se montrer dans les rues ou ailleurs.

Les fonctions d'Adjoint correspondent à des obligations strictes.

Les Adjoints doivent se rendre le plus souvent possible à l'Hôtel de Ville lorsqu'ils constatent que quelque chose ne va pas dans la ville ; ils doivent en rendre compte au Maire ou à son Premier Adjoint, ou au Secrétaire Général de Mairie, ou même au Secrétariat.

Ils doivent être des collaborateurs du Maire. En ce qui concerne tout particulièrement l'élection à laquelle nous allons procéder, je demande aux candidats de prendre l'engagement de représenter la Commune, car c'est le rôle que nous affectons à cet Adjoint.

Chaque Adjoint a actuellement une mission à remplir : tel administre d'une manière générale et en particulier lorsque le Maire est absent ; tel autre a plus particulièrement des missions concernant les écartés ; un autre la responsabilité de l'Etat-Civil ; un autre celle des abattoirs et des marchés, du Service de la Voirie, du garage et des Sapeurs Pompiers, etc...

Je vais d'ailleurs fixer par un arrêté les fonctions des uns et des autres d'une manière très précise.

L'Adjoint devra accepter de remplacer en toutes occasions le Maire et, en son absence, le premier Adjoint dans les cérémonies où ne sera pas absolument nécessaire la présence effective du premier Adjoint ; par exemple à certains dîners, aux séances des Sciences et Arts, et à toutes sortes de manifestations.

Demain, par exemple, il y aura une manifestation de la colonie chinoise de Saint-Denis, à laquelle j'ai promis d'assister. Or, il y aura également un dîner officiel pour l'Amiral PECAUD. Je serais obligé de rester à la Préfecture au moins jusqu'à dix heures. Il serait donc souhaitable qu'un Adjoint puisse jusqu'à cette heure représenter la Municipalité.

Voilà le genre de collaboration qui est demandée à celui d'entre vous qui briguera les suffrages.

Cet Adjoint aura spécialement pour mission de représenter la Municipalité dans toutes les manifestations auxquelles ne pourraient se rendre le Maire et le Premier Adjoint.

Messieurs, je mets aux voix la désignation d'un Adjoint. Le vote aura lieu au scrutin secret.

Je signale que j'ai reçu au cours d'entretiens privés, la candidature de deux Conseillers : celle de M. CADET Lucien et celle de M. FORT Raoul.

M. FORT : M.le Maire, je retire ma candidature.

Le Maire procède ensuite au vote et au dépouillement des bulletins avec l'aide de deux scrutateurs proposés par lui et acceptés par le Conseil : M.M. GALLARD et GIGANT.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- M. CADET : 18 voix
- 2 bulletins blancs
- et une abstention : celle de M. CADET.

M. Lucien CADET est proclamé élu Adjoint supplémentaire au Maire, en remplacement de M. VELOUPOULLE Antoine, décédé.

M. CADET :

Monsieur le Maire,
Mes Chers Collègues,

Cette promotion me réjouit et m'honore. Je vous remercie bien sincèrement. Je remercie en particulier mon Collègue FORT qui, par amitié, s'est démis en ma faveur.

Il est inutile de vous dire que je m'emploierai pleinement dans mes nouvelles fonctions et que ma collaboration sera franche, honnête et totale.

S'il est de tradition, en de telles circonstances, sous la coupole de l'Académie Française, par exemple, d'user d'une débauche de mots et d'esprit, ici, ce soir, le menu a été suffisamment copieux ; nous aurions plutôt besoin d'une boisson fraîche ; aussi, je vous convie à m'accompagner tout à l'heure au "Mandarin" pour sceller dans la joie cette amitié renforcée.

Néanmoins, j'aimerais adresser un suprême hommage à la mémoire de l'homme auquel je succède, et pour cela, permettez-moi d'emprunter cette phrase à Lamartine :

" L'homme n'est bien mort que quand tous ceux qui l'ont connu et aimé sur la terre se sont couchés à leur tour dans le tombeau. Jusque là, l'homme vit encore un peu dans la vie de ceux qui survivent ".

Pour moi, mon cher Véleupoullé, si vous n'êtes plus présent à nos yeux, votre oeuvre, votre souvenir seront longtemps encore étalés devant nous.

Applaudissements !

Le Maire : M. CADET vient de parler d'honneurs.... La fonction d'Adjoint est également une charge.

X X X